

---

Concours national

Promotion de l'éthique professionnelle

**Déconstruire les a priori sur le dopage et  
repenser l'éthique sportive : quand l'important  
n'est plus de participer**

## **Démarche :**

Le dopage est considéré aujourd'hui comme un enjeu majeur dans le monde du sport. A l'approche des Jeux Olympiques de Paris 2024, nous nous sommes intéressés à ce phénomène et à son impact sur la définition et la préservation de l'éthique sportive.

Nous sommes deux étudiants à l'Ecole Normale Supérieure (ENS) de Rennes, respectivement au département Sciences du Sport et Education Physique et Droit-Economie-Management. Au sein de l'école, notre formation à la recherche nous encourage à approfondir et à prendre position sur des grands enjeux de société. Tous deux amateurs de sport, nous nous intéressons aux événements sportifs nationaux et internationaux tout au long de l'année. Nous avons souhaité nous concentrer sur le phénomène du dopage et sur l'impact de son encadrement sur le devenir des valeurs du sport.

Notre réflexion est née du constat d'une lutte antidopage utopique, stéréotypée et inefficace. Nous avons cherché à comprendre ce qui justifiait le développement du dopage dans notre société, et nous nous sommes confrontés à l'arsenal juridique utilisé pour encadrer ce phénomène. La place particulière du sport, notamment dans les sociétés occidentales (vecteur d'intégration, de bien-être, d'ascension sociale), nous a amené à étudier la raison d'être d'une éthique propre au monde du sport ainsi que ses perspectives d'évolution.

La complémentarité des approches de nos deux départements a été essentielle pour pouvoir élaborer une réflexion construite et fondée, associant conceptualisation théorique et acceptions pratiques de l'éthique dans le monde du sport. Nos perspectives d'évolution de carrières en tant que décideur public, juriste, chercheur en sciences de la vie ou encore professionnel du sport nous ont amenés à questionner le dopage sous différents angles et sous différents acteurs.

## **Résumé de l'essai :**

Dans le cadre de cet essai, nous souhaitons éclaircir les enjeux éthiques de la généralisation des comportements dopants depuis la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle. Nous avons d'abord cherché à comprendre la façon dont l'éthique du sport a été façonnée par les premiers mouvements de la lutte antidopage (I). De plus, le constat actuel nous a amené à envisager la lutte antidopage comme un combat inefficace car profondément ancré dans une logique répressive (II). Enfin, nous nous sommes proposés de réfléchir à l'utilisation de moyens alternatifs pour encadrer le dopage dans le sport et aboutir à une vision de l'éthique sportive protéiforme (III).

## **Bibliographie :**

- Lionel Miniato et Delphine Gardes, *L'éthique en matière sportive*, 2008
- Marcel Mauss, *Essai sur le don*, 1993
- Baillet, *Les grands thèmes de la sociologie du sport*, 2002
- M. Jean-Jacques Lozach, *Rapport au Sénat de la commission d'enquête sur l'efficacité de la lutte contre le dopage*, 2013

- Conseil de l'Europe, recommandation No R (92) 14 REV sur le Code d'éthique sportive, 1992
- Ministère des sports, Plan national de prévention du dopage et des conduites dopantes dans les activités physiques et sportives 2020 – 2024
- AMA, Code mondial antidopage, 2021
- Code du sport, 2021
- Mauron Alexandre, « Le dopage et (est ?) l'esprit du sport », Les Cahiers du Centre Georges Canguilhem, 2011
- Bengt Kayser, « La politique antidopage : un dilemme éthique », Les Cahiers du Centre Georges Canguilhem, 2011
- Conseil d'Etat, arrêts n°438394 et n°430133
- Tribunal Arbitral du Sport, arrêt Union Cycliste Internationale (UCI) c/ Aitor Gonzalez & RFEC, 2006
- Projet de Loi de Finances 2022 présenté le 22 septembre 2021 en Conseil des Ministres.
- Jérôme Lacour, conférence à l'INSEP « Judicialisation du dopage et des trafics de produits dopants », 2016

### **Introduction :**

« Les résultats des analyses en laboratoires ont établi l'existence d'une fraude organisée par l'Etat entre 2011 et 2015 ». Le 18 juillet 2016, Richard Mac Laren confirme l'existence d'un système de dopage d'Etat en Russie fondé sur la réussite sportive à n'importe quel prix. Ces révélations ont entraîné l'exclusion de plus de 100 athlètes des Jeux Olympiques de Rio. Le dopage apparaît logiquement comme un phénomène remettant en cause les valeurs du sport, et ce précisément parce qu'il permet à un sportif d'atteindre des performances supérieures à celles que l'on qualifie de naturelles. Cette rupture d'égalité des chances entre athlètes met en lumière les enjeux éthiques des professionnels du sport.

L'éthique sportive fait référence à l'ensemble des valeurs et des devoirs assignés par la société au monde du sport. Il s'agit des principes qui guident la conduite de tous les professionnels du sport. On peut citer à titre d'exemple la loyauté, la sincérité des compétitions, ou encore l'égalité des chances. C'est un concept intrinsèquement évolutif, qui ne fait pas consensus, et qui n'a jamais été précisément défini par la communauté sportive. En l'absence de définition, nous avons choisi d'aborder cette notion à travers les moyens (essentiellement juridiques) qui étaient employés par les pouvoirs publics pour garantir le respect des valeurs du sport. Le dopage nous est apparu comme l'élément le plus flagrant de remise en question de l'éthique des professionnels du sport telle qu'elle existe aujourd'hui. En effet, c'est un acte symbolique défiant directement les valeurs que la société a assigné à la sphère sportive.

Nous avons formulé l'hypothèse que les défaillances de la lutte contre le dopage pouvaient avoir comme origine une mauvaise délimitation de l'éthique sportive qu'elle vise à préserver. En effet, l'esprit du sport véhiculé par la communauté internationale se rapproche davantage d'un idéalisme et contraste de manière importante avec la réalité. C'est en ce sens que nous nous proposons de reprendre la distinction de Lionel Miniato et Delphine Gardes, selon lesquels « *la morale est ce qui devrait être quand l'éthique est ce qui est* ».

*Comment expliquer le développement du dopage et la difficulté de lutter de façon systémique contre ce phénomène social ?*

*Sur quels fondements les pouvoirs publics peuvent-ils améliorer l'encadrement du dopage pour repenser l'éthique sportive ?*

## **I. Le développement du dopage et la première approche de l'éthique du sport**

### **A) Le dopage, une définition floue qui questionne**

Il ne semble pas exister de consensus sur la définition du dopage. L'Agence Mondiale Antidopage (AMA) paraît elle-même incapable d'en donner une définition claire. Elle le définit comme : « *une ou plusieurs violations des règles antidopage énoncées aux articles 2.1 à 2.11 du Code* ». Pour ces articles, une substance ou une méthode est interdite selon trois critères :

- i) Potentiel d'amélioration de la performance ;
- ii) Risque pour la santé du sportif ;
- iii) Reconnue par l'AMA comme étant contraire à l'esprit sportif.

Une substance ou une méthode remplissant au moins deux de ces critères est systématiquement interdite. Si les deux premiers critères semblent objectifs, le troisième pose problème par rapport à la définition même de l'esprit sportif. Selon l'AMA, il s'agit de « *la valeur intrinsèque du sport* », c'est-à-dire « *la poursuite éthique de l'excellence humaine par le perfectionnement des talents naturels de chaque sportif*. » Ainsi, une substance ou méthode contraire à l'esprit sportif s'opposerait à la poursuite éthique de l'excellence humaine. Pour classer de telles substances ou méthodes, encore faudrait-il savoir ce que signifient « *éthique* » et « *excellence humaine* ». L'AMA ne le précise pas.

On comprend alors par cette définition large toute la complexité de la prise en compte du dopage en tant que phénomène de société, ainsi que la difficulté d'harmoniser les moyens de lutte contre le dopage à l'échelle mondiale. La lutte contre le dopage révèle alors la multiplicité d'interprétations que peut engendrer la notion d'éthique sportive.

### **B) Des origines scientifiques du dopage à sa répression juridique**

Quand E-F. Hoppe-Segle étudie le transport de l'O<sub>2</sub> dans le sang chez l'Homme (1867), il ne se doute pas que ses recherches contribueront à développer l'EPO. Scientifiquement, l'histoire du dopage pourrait commencer ici : lorsqu'un acteur détourne un champ de recherche pour augmenter artificiellement une performance sportive. C'est surtout à partir des années 1950 que ce type de pratique explose et se développe, pour être aujourd'hui un phénomène faisant partie intégrante de la sphère sportive.

Impulsé par l'impératif de préservation de la santé des sportifs, et en réaction à la mort subite d'athlètes dopés, un premier mouvement de judiciarisation du dopage se développe dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, afin de le réprimer fermement. Ce mouvement s'amorce avec la loi Herzog (1965), intitulée « *loi tendant à la répression de l'usage des stimulants à l'occasion des compétitions sportives* », et se développe à l'échelle mondiale avec la création de l'AMA en 1999 à la suite de certains scandales (e.g., affaire Festina). Celle-ci a pour objectif de « *promouvoir et coordonner la lutte contre le dopage dans le sport sur le plan international* ».

Cette logique normative vise à sanctionner les sportifs dopés car le dopage, étant considéré comme un détournement de la performance naturelle vers une performance artificielle, biaise directement le résultat des compétitions. Cependant, cette logique juridique répressive ne permet pas de prévenir les comportements de sportifs dopés ou d'en comprendre les fondements systémiques, mais uniquement d'en sanctionner l'existence. L'éthique sportive, est donc ici essentiellement constituée par le rapport à la sanction qu'entraîne l'utilisation d'un produit dopant. Il est ainsi déloyal de se doper en outrepassant ses performances naturelles : la préservation de l'éthique du sport amène à considérer le sportif dopé comme un tricheur.

### C) Le paradoxe de la sphère sportive dans une société dopée

Il convient maintenant de s'intéresser à la différence de traitement du phénomène de dopage dans le sport et dans les autres domaines sociétaux. Il est intéressant de constater que ce sont les évolutions sociétales qui ont contribué à développer le dopage dans le sport, avant de banaliser les comportements dopants dans les pratiques quotidiennes, pour enfin interdire et stigmatiser le dopage au sein de la sphère sportive.

Le sport est aujourd'hui un « *fait social total* » - au sens de Marcel Mauss -, c'est-à-dire un phénomène où « *s'expriment à la fois et tout d'un coup toutes les institutions de la société* ». Cette société a attribué des valeurs au sport (e.g., éducation, ascension sociale, excellence) sans que celles-ci ne lui soient fondamentalement intrinsèques. C'est comme si cette société en perte de valeurs universelles, avait condensé une sorte d'idéal moral en un objet qui la traverse. Ainsi, le sport est aujourd'hui un élément de puissance géopolitique déterminant et les sportifs subissent une pression quotidienne justifiée par un culte de la performance et une obsession du succès (e.g, patineuse russe K. Valieva aux JO de Pékin, 2022).

Plus spécifiquement dans le cadre du dopage, on constate que l'administration de produits ayant pour objectif d'augmenter artificiellement les performances des individus est utilisée dans de nombreux domaines de la société (e.g., chanteurs, acteurs, ou encore étudiants) et que les comportements dopants y sont encouragés (e.g., publicités, slogans). La réussite et le progrès sont socialement valorisés et encouragés, quels que soient les moyens utilisés. Ce culte de la performance contraste donc avec l'impossibilité pour les sportifs d'avoir recours à des produits dopants.

C'est précisément dans ce cadre que l'éthique des professionnels du sport entre en jeu : alors que la devise du CIO « *faster, higher, stronger, together* », que l'on pourrait rapprocher d'un certain « esprit sportif », se marierait parfaitement avec cette logique sociétale, le choix retenu a été celui de la répression des comportements dopants dans le sport.

La singularité du sport en tant que sphère sociétale justifie la logique répressive de la politique antidopage pour préserver l'image de l'activité sportive. Cependant, force est de constater que cette lutte est aujourd'hui inefficace.

## II. Les limites de la politique antidopage dans la préservation de l'éthique du sport

### A) Les contraintes philosophiques imposées par l'éthique du sport

La réflexion que nous tentons de mener ne peut s'abstraire de certaines considérations philosophiques communes aux différents professionnels concernés par l'éthique du sport.

Tout d'abord, il semble difficile de délimiter la frontière entre naturel et artificiel. L'AMA, qui valorise « *les talents naturels de chaque sportif* », autorise ainsi un entraîneur à demander 30h d'entraînement par semaine à un sportif, mais interdit de lui demander de suivre un protocole médicalement assisté d'injection de stéroïdes. Pour autant, aucune de ces deux méthodes d'augmentation des performances ne peut être considérée comme « *naturelle* » : suivre un programme, médical ou d'entraînement, reste issu d'une méthode scientifique et présente des risques pour la santé.

Ensuite, il semble important d'interroger la tension entre choix individuel et contrainte collective. Selon la logique du choix d'Achille, chacun devrait idéalement pouvoir mener la vie qu'il souhaite en toute liberté. Se doper peut alors être perçu comme un choix, se basant avant tout sur une certaine responsabilité individuelle. Encore faut-il avoir les moyens de se positionner objectivement vis-à-vis de cette responsabilité : connaissances des risques du dopage et du fait que, dès l'enfance, les sportifs baignent dans un culte de la performance. Nous pouvons ajouter que la préservation de l'éthique sportive actuelle entraîne une multiplication de contrôles inopinés qui sont liberticides pour les athlètes.

Enfin, le dopage remet-il réellement en cause l'égalité sportive ? Le sport n'est-il pas, paradoxalement, inégalitaire par nature ? Peut-on reprocher à M. Neuer de mesurer 1m93, ou à L. Stroll d'avoir été lancé en F1 par son père propriétaire de l'écurie Racing Point ? Ils ne sont pourtant pas dopés.

Ces observations révèlent la nécessité d'avoir recours à des questionnements socio-philosophiques pour sortir d'une vision normative et uniforme du dopage.

### B) L'inefficacité juridique de la lutte antidopage face à la préservation de l'éthique sportive

Fondée logiquement sur la place particulière du sport dans notre société, la lutte contre le dopage semble néanmoins de moins en moins capable de préserver une éthique sportive uniforme.

Tout d'abord, l'inefficacité de la lutte antidopage est mise en lumière par les autorités publiques et les universitaires : la stabilité du nombre de cas positifs aux contrôles antidopage depuis de nombreuses années ne représente pas le nombre de sportifs dopés. Ce constat peut s'expliquer par la prévisibilité des méthodes utilisées ainsi que par l'existence de certaines failles du système exploitées par les préparateurs physiques (e.g., autorisations d'usage à des fins thérapeutiques profitant à plus de 50% des coureurs du Tour de France en 2006).

De plus, la lutte contre le dopage reste aujourd'hui ancrée dans sa logique répressive initiale. Celle-ci a conduit à augmenter la dureté des sanctions et méthodes à mesure que le dopage s'est développé et, a enlisé la lutte antidopage dans une rigidité contreproductive :

- i) L'utilisation d'une liste de produits interdits peut porter atteintes à des athlètes dont la santé nécessite simplement un traitement particulier plutôt que sanctionner les « tricheurs » (e.g., Zach Lund en 2006) ;
- ii) La jurisprudence considère que la responsabilité d'un sportif dont l'organisme présente des signes d'existence de produits dopants est « *objective* », c'est-à-dire qu'il n'est pas nécessaire que le sportif soit intentionnellement à l'origine d'une pratique dopante pour être reconnu coupable ;
- iii) La mise en place de contrôles inopinés impose une restriction des libertés des sportifs, obligés de systématiquement communiquer leur position.

Enfin, cette inefficacité est liée et aux relations qu'entretiennent les différents acteurs institutionnels du sport. Si l'AMA a développé son champ d'activité depuis sa création, elle n'est, pour autant, pas totalement indépendante, que ce soit politiquement ou financièrement. On constate aussi que son pouvoir demeure restreint dans sa politique d'harmonisation et d'organisation des règles antidopage, et que son budget annuel (i.e., 30 mn €) semble limité face aux revenus générés chaque année par le marché du dopage (i.e., 4 à 8 mds €).

L'évolution actuelle des moyens de prise en compte du dopage constitue une perspective d'amélioration de la lutte antidopage, conformément à une vision alternative de l'éthique sportive.

### **III. Les perspectives d'évolution de la notion d'éthique sportive**

#### **A) L'acceptation nécessaire d'une éthique adaptée au monde des sports**

Nous comprenons à présent que l'éthique sportive, et donc celle des professionnels du sport, nécessite d'être repensée dans un cadre socio-philosophique plus objectif. Ce cadre doit prendre en compte la singularité de la sphère sportive, la réalité de terrain des professionnels du sport, celle du chercheur, mais aussi les spécificités propres à chaque pratique.

Il conviendrait d'abord d'entreprendre une reconception de l'objet même qu'est le dopage via celles des notions d'esprit sportif et d'éthique sportive. Plutôt qu'une simple infraction à un règlement qui lui est propre, il conviendrait d'ancrer le dopage autour d'une notion plus actuelle, comme celle de la santé. Ce recadrage de l'éthique autour de la préservation de la santé des athlètes correspondrait alors aux besoins de nombreux sports.

La diversification de la notion d'éthique sportive peut être illustrée par la distinction entre sport amateur et sport professionnel. Le sport professionnel présente de nos jours les caractéristiques d'un spectacle très exigeant pour les sportifs et incompatible avec le milieu amateur. Le suivi médical des sportifs professionnels, nettement plus abouti, impose d'envisager différemment l'éthique entre ces deux sports qui n'ont plus beaucoup en commun. Juridiquement, cette distinction est déjà reconnue via une modulation et une progression des sanctions en réponse au dopage, mais conserve une logique répressive.

#### **B) La diversification des moyens d'encadrement du dopage au service d'une redéfinition de l'éthique sportive**

L'éthique sportive doit être repensée à la lumière des méthodes alternatives de prise en compte du dopage dans le sport.

Certaines évolutions récentes de la politique antidopage vont dans le sens d'une simplification du système de sanction et d'une harmonisation plus efficace des normes du point de vue européen et mondial. Ce mouvement contribue à humaniser le processus d'encadrement du dopage dans le sport et à considérer la situation individuelle de chaque sportif.

Un levier essentiel pour établir un nouveau rapport des professionnels du sport à l'éthique concerne la prévention. Il s'agit alors d'évoluer d'une logique juridique répressive vers une logique préventive qui intervient en amont dans le processus de prise en charge du dopage. Le développement d'une telle politique repose sur une logique de responsabilisation individuelle, faisant écho à une société de plus en plus individualiste. Alors que semble régner une omerta sur le dopage sportif, l'enjeu est aujourd'hui de garantir la transparence des informations et de permettre à tous les athlètes de connaître les tenants et aboutissants des pratiques dopantes avant même de pouvoir y recourir. Ce type de politique doit alors prioriser des interventions dans un cadre éducatifs et auprès des jeunes sportifs.

A ce titre, les JO de Paris 2024 pourraient donner un nouvel élan : d'après le projet de loi de finance 2022, le budget alloué au ministère des sports est en progression de 22%. Cela permettrait l'investissement dans des moyens alternatifs de prise en compte du dopage tels que la prévention. Nous soutenons le développement et la généralisation d'initiatives telles que celle du ministère des sports du Plan national de prévention du dopage et des conduites dopantes dans les activités physiques et sportives, se déroulant de 2020 à 2024, et visant notamment à « *améliorer et diffuser la connaissance en matière de dopages et de conduite dopantes* ».

Il faut tout de même préciser que nous ne soutenons pas la fin de la logique répressive dans la préservation de l'éthique sportive. De la même manière que le rapporteur au Sénat Monsieur Jean Jacques Lozach, nous considérons que la prise en compte du dopage doit nécessairement revêtir une logique aussi « *protéiforme que le phénomène qu'elle combat* ».

### C) Des perspectives d'avenir confirmant le caractère évolutif de l'éthique sportive

Les dernières et futures avancées scientifiques amènent à anticiper une complexification et une mutation des pratiques dopantes dans les prochaines années. L'éthique sportive ne peut alors s'abstraire de ces perspectives pour demeurer objective.

Nous pouvons imaginer l'émergence d'un dopage transhumaniste et génétique dans un futur proche. D'un côté, la génomique nous permet d'estimer les « gènes du champion » que l'on pourrait manipuler chez un bébé éprouvette, et, de l'autre, des personnalités comme E. Musk souhaitent réaliser les premières implantations de puces cérébrales à visée de potentialisation du corps. Si le droit réprime actuellement ces comportements assimilés à du clonage, il n'est pas impossible que, s'ils se généralisent, la législation soit amenée à évoluer.

Ces perspectives ne font que confirmer le caractère intrinsèquement évolutif de l'éthique sportive. Chercheurs, professionnels de terrain et juristes vont alors devoir se positionner sur de nouvelles questions : un dopage génétique, alors inoffensif, permettant de poursuivre l'excellence humaine est-il pour autant éthique ? Un dopage transhumaniste transcendant les problématiques de handicap ou de genre permettrait de tendre vers davantage d'égalité dans la compétition. Doit-il être autorisé ?



La sphère sportive ne pourra s'extraire de la sphère sociale dans laquelle elle est ancrée pour répondre à ces questions.

### **Conclusion :**

L'étude de la lutte et de la prise en compte du dopage dans le sport en tant que phénomène sociétal nous a permis de réfléchir aux enjeux éthiques des sportifs, encadrants, législateurs et juristes. A l'heure où la solidarité sportive empêche l'accès à des informations précieuses, où la logique répressive ne suffit plus à arrêter l'expansion d'un tel phénomène, et où le système de lutte contre le dopage est extrêmement contraignant envers les athlètes, voire contreproductif, nous pensons que ces problèmes sont révélateurs d'une vision erronée de l'éthique dans le monde du sport. La déconnexion entre le but et les moyens d'atteindre cet objectif atteste d'une utopie sportive difficilement réalisable à moyen et à long terme. La préservation de l'éthique dans ce domaine doit passer par une définition précise partagée par l'ensemble des membres de la communauté sportive. Cette définition de l'éthique sportive ne peut aboutir qu'à la suite d'une révélation complète de l'information concernant le dopage et par le moyen du droit souple, qui, par son caractère moins contraignant permet de s'adapter à une éthique durable et évolutive.